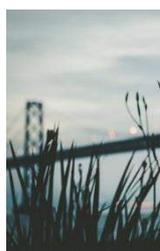


60^e anniversaire de la CBTI

Dossier de presse



60^e anniversaire de la CBTI

Dossier de presse

Le 25 septembre 2015,

la **Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI-BKVT)**

fêtera ses 60 ans d'existence au

Radisson Blu Royal Hotel, 47 rue Fossé-aux-Loups à 1000 Bruxelles

Elle tiendra pour l'occasion un prestigieux cycle de conférences suivi d'une séance académique, d'un cocktail, d'un dîner et d'une soirée.

Avec le concours d'intervenants de renommée nationale, européenne et internationale, l'association abordera des points primordiaux pour le secteur.

SOMMAIRE

1	Invitation	5
2	Communiqué de presse.....	6
3	Programme.....	8
4	Intervenants.....	9
5	Sponsors	10
6	La CBTI.....	11
6.1	Histoire de la CBTI.....	11
6.2	Membres	12
6.3	Code de déontologie.....	12
6.4	Publications et autres outils de communication	12
6.5	Activités.....	13
6.6	Contacts avec le marché et les autorités	13
6.7	Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles	13
6.8	Coopération internationale	14
7	Revue de presse	15
7.1	La CBTI dans la presse.....	15
7.2	Communiqués de presse	15
8	Chiffres clés	16
9	Contacts	17



1 INVITATION

Mesdames et messieurs les journalistes et attachés de presse,

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI), association royale, fêtera cette année ses 60 ans d'existence. La CBTI a souhaité profiter de cette occasion pour organiser un événement fastueux, à l'image de la réputation prestigieuse qu'elle s'est bâtie depuis sa fondation en 1955. Elle espère ainsi à nouveau attirer l'attention du monde extérieur sur les professions qu'elle représente, leur importance et leur haute valeur intellectuelle.

Si vous souhaitez traiter ce sujet, nous vous invitons à découvrir ci-joint le dossier de presse de l'événement. Vous pouvez également consulter le site www.60y.be.

Afin de vous permettre de découvrir ou de mieux comprendre notre secteur et ses défis, nous sommes heureux de vous inviter au cycle de conférences, à la séance académique et au cocktail que nous organisons le 25 septembre 2015 à 15h00 à l'hôtel Radisson Blu. Il vous suffit pour cela de prendre contact avec notre secrétariat (tél./fax : +32 2 513 09 15 ou par courriel à l'adresse secretariat@translators.be).

Si vous ne pouvez vous joindre à nous, nous sommes bien entendu à votre disposition pour un entretien ou une rencontre. Vous pouvez à cet effet prendre contact avec notre présidente, Mme Rita Roggen (+32 3 321 93 73 / +32 475 69 31 20 ou president@translators.be).

Pour plus d'informations sur la CBTI et son action, vous pouvez aussi consulter notre site internet (www.traducteurs.be).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette invitation.

2 COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La CBTI fête ses 60 ans

Bruxelles, le 7 septembre 2015 — La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI), association royale, fête cette année ses 60 ans d'existence. La CBTI a souhaité profiter de cette occasion pour organiser un événement fastueux, à l'image de la réputation prestigieuse qu'elle s'est bâtie depuis sa fondation en 1955. Elle espère ainsi à nouveau attirer l'attention du monde extérieur sur les professions qu'elle représente, leur importance et leur haute valeur intellectuelle.

Bien que le secteur de la traduction et de l'interprétation soit devenu un acteur incontournable de notre société et de notre économie, a fortiori dans un pays tel que la Belgique, et bien que nous représentions plusieurs milliers d'emplois, nos professions, leur importance et la haute valeur intellectuelle de nos prestations sont souvent méconnues, sous-estimées, voire dénigrées. Ce manque de reconnaissance a des conséquences négatives bien concrètes sur l'activité professionnelle de tous nos collègues, parmi lesquelles une incompréhension manifeste de certains clients et acteurs de la vie économique quant aux impératifs à respecter pour obtenir une traduction de qualité, avec au final des délais de livraison de plus en plus courts et une pression infernale sur les prix, qui se répercutent malheureusement non seulement sur la qualité du travail fourni, mais aussi sur les conditions de travail, générant ainsi un stress de plus en plus insoutenable. Sans oublier le fantasme de la traduction automatique qui, pour certains profanes, condamnerait à terme nos professions.

Une des missions de la CBTI est bien entendu d'expliquer au monde extérieur en quoi consistent les métiers de traducteur et d'interprète, de les défendre et de lutter pour leur reconnaissance. Dans cette optique, elle a souhaité profiter de la célébration de ses 60 ans pour organiser un événement de grande ampleur qui lui permettra d'attirer l'attention du monde extérieur sur les professions qu'elle représente, leur importance et leur haute valeur intellectuelle. Pour bien souligner que traducteurs et interprètes n'appartiennent pas encore au passé, mais sont au contraire plus que jamais des acteurs incontournables de notre société, cet événement a été placé sous le signe de l'avenir.

Organisée avec le soutien du ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, Willy Borsus, la célébration des 60 ans de la CBTI se tiendra le vendredi 25 septembre 2015 dans le cadre prestigieux de l'hôtel Radisson Blu, rue du Fossé-aux-Loups 47 à Bruxelles. Le programme (disponible www.60y.be) comprendra dans l'après-midi un cycle de conférences, suivi à 18h d'une séance académique qui se composera d'interventions d'une série d'invités prestigieux, ainsi que d'une discussion-débat sur l'avenir du secteur. La soirée se clôturera par un cocktail et un dîner.

Notons par ailleurs que la CBTI accueillera dans la foulée le 26 septembre 2015 l'assemblée annuelle de la section européenne de la Fédération Internationale des Traducteurs, donnant ainsi un rayonnement international à cette célébration, qui sera sans conteste l'événement majeur du secteur de la traduction et de l'interprétation en Belgique en 2015.

Pour plus d'informations sur la CBTI : www.traducteurs.be

Pour plus d'informations sur les 60 ans : www.60y.be

--- FIN ---

La CBTI

Créée en 1955, la Chambre belge des traducteurs et interprètes est une association royale sans but lucratif. Seule organisation professionnelle à réunir les traducteurs et interprètes de toute la Belgique et à les représenter au Conseil supérieur des indépendants et des PME, son objet consiste à grouper les personnes physiques exerçant un métier directement lié à la traduction ou à l'interprétation en vue de leur intérêt mutuel, à perfectionner les connaissances professionnelles par la formation permanente, à développer le prestige des professions couvertes par les statuts et à défendre les intérêts professionnels collectifs de ses membres. Plus d'infos sur : www.cbti-bkvt.org

La CBTI est membre de la **Fédération internationale des traducteurs (FIT)**.

3 PROGRAMME

25 septembre 2015 à 15h00.

Radisson Blu Royal Hotel, 47 rue Fossé-aux-Loups, 1000 Bruxelles

1^e PARTIE : CONFÉRENCES

- 14h30 Accueil**
- 15h00 Certification ou déontologie ? Quelle est la solution d'avenir pour les traducteurs et interprètes ?**
Agnès Feltkamp
- 15h40 Translation technologies and freelance translators: a CAT in the HAT**
Guillaume Deneufbourg
- 16h20 La collaboration entre agences de traduction et traducteurs indépendants : quel avenir dans un secteur soumis à une concurrence féroce ?**
Rudy Tirry
- 17h00 Building your business model - from frugal to sustainable to prosperous**
Chris Durban

2^e PARTIE : SÉANCE ACADÉMIQUE

- 18h00 Mot d'accueil** du président de la CBTI
- 18h15 Histoire de la CBTI**
Jean-Bernard Quicheron, président d'honneur de la CBTI
- 18h30 L'engagement de la CBTI et des Belges au sein de la FIT**
Henry Liu, président de la FIT
- 18h45 Table ronde**
Quel avenir pour les professions de traducteur et d'interprète ?
FIT Europe, BQTA/EUATC, DGT, ILMH/UCL, Universiteit Antwerpen, CBTI-BKVT
- 19h30 Cocktail**

3^e PARTIE : FESTIVITÉS

- 20h30 Dîner**
- 22h30 Soirée dansante**

4 INTERVENANTS

25 septembre 2015 à 15h00.

Radisson Blu Royal Hotel, 47 rue Fossé-aux-Loups, 1000 Bruxelles



Chris Durban

Freelance translator;
member of SFT and ATA, FITI



Henry Liu

President, FIT



Gurli Hauschildt

Director of Directorate D,
DG Translation



**Jean-Bernard
Quicheron**

Honorary President,
CBTI-BKVT



Agnès Feltkamp

Vice-president,
CBTI-BKVT



**Guillaume
Deneufbourg**

Researcher in Translation
Studies, University Associate
Teacher, Freelance
translator. Member of the
Board, CBTI-BKVT



Rudy Tirry

President, BQTA/EUATC



**Natascha Dalügge-
Momme**

President, FIT Europe



Rita Roggen

President, CBTI-BKVT



Frank Peeters

Universiteit Antwerpen



Jean-Pierre Colson

ILMH/UCL

5 SPONSORS



6 LA CBTI

6.1 Histoire de la CBTI

La Chambre belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues (CBTIP) a été fondée à Bruxelles en **1955** (parution de l'acte constitutif au Moniteur belge du 14 mai 1955) par Hugo Singer, Adolphe Van Mulders, Julien D'Archembeau, Henri Van Hoof, Enrico Angelini, Cambien R. et Max Mandart. Le président du premier conseil d'administration est Hugo Singer, le vice-président est Julien D'Archembeau et le secrétaire général est Henri Van Hoof, sous la direction duquel sera déjà publié en 1955 le premier numéro du *Linguiste*, le périodique de l'association.

À l'époque, il n'existe encore aucun institut de formation aux métiers de traducteur et d'interprète. La mise en place de formations spécifiques au secteur étant un de ses premiers objectifs, la CBTIP assistera à la fondation successive de tous les instituts existants à l'heure actuelle.

Dès **1956**, la CBTIP adhère à la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT), au sein de laquelle elle sera toujours très active.

En **1970**, la CBTIP est reconnue par les instances judiciaires de Bruxelles comme organisatrice des examens de traduction pour les candidats traducteurs jurés. Par la suite, plusieurs autres tribunaux du pays feront appel à la CBTIP pour évaluer les compétences des candidats traducteurs jurés.

En **1984** et **1985**, la CBTIP établit des contacts avec le Ministère des Classes moyennes, qui reconnaît la Chambre en tant que représentante de la profession de la traduction.

En **2001**, le siège social de l'association est transféré à la rue Ravenstein à Bruxelles, où est établi pour la première fois un secrétariat permanent pour lequel est engagée une employée administrative.

En **2002**, la CBTIP dépose un avant-projet de loi pour régler le statut des traducteurs et interprètes jurés.

Le **1^{er} juillet 2005**, le siège social de la CBTIP déménage au n°24 de la rue Montoyer à Bruxelles.

En février **2006**, la CBTIP récupère un siège au conseil supérieur des indépendants et des PME. Cet événement consacre la reconnaissance des professions de traducteur et d'interprète.

La même année, la CBTIP s'affilie à la FVIB (Federatie van de Vrije en Intellectuele Beroepen) et à l'UNPLIB (Union des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique).

En **2013**, l'association décide lors de son assemblée générale de changer son nom en « **Chambre belge des traducteurs et interprètes** » (**CBTI**). Lors de cette même assemblée, un nouveau règlement d'ordre intérieur et de nouveaux statuts sont votés,

qui permettent entre autres de créer la catégorie de membres dits « stagiaires », en vue d'accueillir et d'accompagner les traducteurs non diplômés et ne bénéficiant pas d'une expérience professionnelle de minimum trois ans.

Le **3 juillet de la même année**, la CBTI est invitée pour la première fois de son histoire à la Commission Justice de la Chambre des Représentants, pour faire part de ses recommandations sur les trois projets de loi en cours de discussion au parlement belge relatifs au statut des traducteurs et interprètes jurés, qui doit être réglé pour le mois d'octobre 2013 au plus tard. Ces trois projets de loi sont tous basés sur l'avant-projet que la CBTI avait rédigé en 2002.

Le **20 février 2014**, l'assemblée plénière de la Chambre des Représentants approuve le projet de loi de Mme Sonja Becq modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés. L'approbation de ce projet de loi est une première consécration pour la Chambre belge des traducteurs et interprètes, qui se bat depuis plus de 30 ans pour que les traducteurs et interprètes jurés bénéficient d'un véritable statut en Belgique.

6.2 Membres

La CBTI regroupe aussi bien les traducteurs indépendants que salariés. Elle compte plus de 400 membres, établis en Belgique et ailleurs dans le monde, qui travaillent dans une centaine de combinaisons linguistiques. Ils affichent des domaines de spécialisation et respectent le principe de la langue maternelle comme langue cible. Pour devenir membres effectifs, les candidats doivent être titulaires d'un master belge ou étranger dans une spécialité linguistique ou présenter une expérience professionnelle d'au moins trois ans. Dans l'attente de pouvoir satisfaire à ces critères, toute personne active dans la profession peut adhérer à la CBTI en tant que membre stagiaire.

6.3 Code de déontologie

En devenant membre de la CBTI, chaque membre s'engage à respecter les dispositions du **code de déontologie**.

6.4 Publications et autres outils de communication

Le site Internet de la CBTI (www.traducteurs.be) permet de rechercher un traducteur/interprète en ligne. Il fournit également des informations détaillées et actualisées sur l'association et sur ses activités, ainsi qu'une liste de liens utiles aux traducteurs/interprètes.

Yammer est une plate-forme de communication interne qui permet aux membres de la CBTI de communiquer des informations utiles ou de faire appel aux collègues pour résoudre des problèmes professionnels. Il permet également de relayer des propositions de travail.

Le **Linguiste**, revue d'information trimestrielle, publie des articles de fond sur la théorie et la pratique (dictionnaires et logiciels de traduction, etc.) de la traduction et de l'interprétation. Il rend également compte de la vie de la CBTI et de ses participations aux événements ponctuels liés au secteur.

Le **vade-mecum du traducteur-interprète indépendant** s'efforce de répondre aux questions que se posent les traducteurs indépendants en début de carrière en évoquant les aspects administratifs, financiers, juridiques et pratiques de la profession.

La CBTI est en outre également présente sur **Twitter**, **Facebook** et **LinkedIn** depuis 2012 (sous la dénomination « Belgian Chamber of Translators and Interpreters »).

6.5 Activités

La CBTI organise **des colloques, des formations et des journées d'étude**, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de la traduction, le 30 septembre de chaque année.

Des réunions plus informelles donnent aux membres l'occasion de mieux se connaître, d'échanger leurs expériences et de nouer des liens de collaboration et de collégialité.

6.6 Contacts avec le marché et les autorités

La CBTI s'efforce de mieux faire connaître ses membres et leur profession auprès des fédérations professionnelles, entreprises, ministères et autres entités qui font appel aux services de traducteurs et d'interprètes. Pour cela, elle assiste régulièrement à des réunions, participe à des salons et des colloques et relaie auprès de ses membres les offres et les communications des organisations internationales.

6.7 Collaboration avec les fédérations interprofessionnelles

La CBTI est affiliée à l'**UNPLIB** (Union nationale des professions libérales et intellectuelles) et à la **FVB** (Federatie Vrije Beroepen). La CBTI jouit ainsi d'un droit de parole sur la scène politique pour les décisions qui concernent ses professions.

La CBTI siège à la Commission sectorielle 15 – Autres professions libérales et intellectuelles du **Conseil supérieur des indépendants et des PME** - en qualité



d'association professionnelle nationale. À ce titre, la CBTI obtient une reconnaissance nationale : c'est la **seule association en Belgique reconnue pour pouvoir défendre les traducteurs et les interprètes.**

6.8 Coopération internationale

Depuis le 1^{er} janvier 1956, la CBTI est membre de la **FIT (Fédération Internationale des Traducteurs)**. Reconnue par l'UNESCO, la FIT regroupe 107 associations de traducteurs de plus de 60 pays. Plusieurs membres de la CBTI font régulièrement partie des diverses commissions créées au sein de la FIT, ainsi que du comité de rédaction de Babel, son organe officiel.

La CBTI entretient des relations étroites avec plusieurs associations de traducteurs et d'interprètes d'autres pays, notamment dans le cadre du **réseau franco-allemand**, du **réseau franco-anglais** et du **réseau franco-espagnol**.

7 REVUE DE PRESSE

7.1 La CBTI dans la presse

Morceaux choisis :

- » **Magistraten, advocaten en griffiers vragen extra middelen**
De Standaard, 20/03/2015
- » **Overleg met Geens is positief verlopen**
Belga, 17/11/2014
- » **Onbetaalde gerechtstolken overwegen werk neer te leggen**
Het Nieuwsblad, 4/11/2014
- » **Freelance vertaler: boven alles baas over eigen werksituatie**
Zo-Magazine (Unizo), mai 2015
- » **La grande misère des traducteurs "judiciaires"**
La Libre Belgique, 5/05/2014
- » **C'est le printemps à la CBTI !**
Union & Actions (UCM), 27/03/2013
- » **Un vrai statut : promis, juré ?**
La Libre Belgique, 6/11/2012
- » **Traducteur, un métier à part entière**
Union & Actions (UCM), 5/07/2012
- » **Les interprètes judiciaires appellent à l'aide**
Radio 1 (VRT), 9/03/2012
- » **Gerechtstolken slaken noodkreet**
De Standaard, 22/02/2012

Le reste de la revue de presse, bien que non exhaustif lui aussi, est disponible sur le site web de la CBTI : <http://www.cbti-bkvt.org/fr/news-categories/4-revue-de-presse>

7.2 Communiqués de presse

Vous pouvez consulter tous les communiqués de presse de la CBTI :
<http://www.cbti-bkvt.org/fr/news-categories/1-communiques-de-presse>

8 CHIFFRES CLÉS

Chambre belge des traducteurs et interprètes

- » Unique association en Belgique reconnue pour pouvoir défendre les traducteurs et les interprètes
 - » Fondée en 1955 à Bruxelles
 - » 60 ans d'existence en 2015
 - » 444 membres en 2015 :
 - 373 traducteurs*
 - 109 interprètes*
 - 173 traducteurs ou interprètes jurés*
 - 45 membres associés
 - 11 membres institutionnels
- * certains membres sont repris dans plusieurs catégories*
- » 3 sites web :
 - www.cbti-bkvt.org
 - www.linguajuris.eu
 - www.60y.be

¹ Source : Common Sense Advisory, *The Language Services Market 2010*

9 CONTACTS

Chambre belge des traducteurs et interprètes

Secrétariat

Rue Montoyer 24 - b12
1000 Bruxelles
Tél./Fax : +32 2 513 09 15
secretariat@translators.be

Président

Rita Roggen
Tél. : +32 3 321 93 73
Fax : +32 3 322 82 11
president@cbti-bkvt.org

Vice-président (NL)

Agnès Feltkamp
Tél. : +32 2 331 34 89
vicevoorzitter@cbti-bkvt.org

Vice-président (FR)

Patricia Alarcon
Tél./fax : +32 4 278 40 13
vice-president@cbti-bkvt.org

Secrétaire général

Patrick Rondou
Tél. : +32 16 20 72 93 / +32 475 81 34 02
Fax : +32 16 20 72 93
secgen@cbti-bkvt.org

Responsable traducteurs jurés

Doris Grollmann
Tél. : +32 2 306 95 45
Fax : +32 2 706 48 96
jur@cbti-bkvt.org

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI-BKVT)

La Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI) est une association sans but lucratif fondée le 16 avril 1955 à Bruxelles. Elle œuvre en faveur de la profession et de la reconnaissance des compétences spécifiques des métiers de la traduction et de l'interprétation en Belgique. Elle s'efforce de sensibiliser les acteurs et les utilisateurs de la traduction et de l'interprétation à l'importance de la qualité et de la responsabilité.

Le 23 mai 2006, la CBTI a reçu le titre d'association royale.



Siège social

Rue Montoyer 24 / B 12
1000 Bruxelles
Tél./Fax : +32 2 513.09.15
secretariat@cbiti-bkvt.org
<http://www.cbiti-bkvt.org>

